

Chapitre VII. Analyse comparative des expressions d'événements

à venir entre le coréen et le français

Jusqu'à maintenant, nous avons globalement observé le système verbal du coréen. Nous nous engagerons dans l'étude comparative entre le coréen et le français, en précisant notre domaine d'intérêt au tour de l'expression des événements à venir.¹

Nous entendons par événement à venir tout événement qui n'est pas encore actualisé au moment de repère (MR), quelle que soit sa nature. Une classe d'événements à venir comprend non seulement les événements qui seront réalisés après MR, mais aussi ceux qui pourraient l'être. De même, nous y ajouterons des expressions qui impliquent, par nature, la notion d'avenir. Telles sont les expressions exprimant le désir, la volonté, la promesse, l'ordre, ou la possibilité.

Tout au long de notre travail, nous essayerons d'examiner les formes verbales qui portent sur les expressions à venir en coréen et en français, en illustrant notre propos par des exemples. Cela nous amènera à découvrir la différence des manières de structurer, en langue, la conception du temps, en particulier celle de temps futur.

Cette différence serait due à la manière de catégoriser le temps perçu selon la culture. Quoi qu'il en soit, ce qui est universel, c'est l'existence de ces conceptions dans les esprits humains, bien que leurs appartenances soient différentes pour chacune des langues.

¹ Pour éviter la confusion terminologique, nous préférons à utiliser le terme d'événement à venir plutôt que celui d'événement futur.

1. Le cas du coréen

Nous entendons souvent dire que la notion de temps futur est ambiguë dans la grammaire coréenne. Pourquoi la notion de temps futur est-elle si floue dans cette langue ? A notre avis, une telle tendance résulte de la notion de temps linguistique (et non physique) elle-même.¹ Reprenons la citation :

« On indique la temporalité par les suffixes de temps. Mais, même dans les suffixes, la temporalité n'apparaît pas clairement. Ce qui décide du temps linguistique coréen, c'est plutôt la conception du mouvement du sujet parlant et son image, c'est-à-dire l'aspect. »²

En fait, le temps linguistique est, en quelque sorte, une représentation du rapport entre le locuteur et l'état de chose dans son univers. Si nous suivons le terme de mouvement du sujet parlant, le temps linguistique se réfère à tel ou tel état de mouvement, qui sont posés dans l'univers du locuteur.³

Par le temps futur, nous faisons connaître moins la certitude envers un événement à venir que son éventualité. Néanmoins, nous trouvons un moyen d'exprimer la prise en compte vis-à-vis de l'événement à venir. C'est ce que nous développerons maintenant.

¹ « Le temps interne au langage, conceptuel, qui est une manière de figer le kairos en le découpant et en le rendant quantifiable. Ce n'est qu'à ce niveau que l'on peut commencer à parler, y compris dans le métalangage descriptif, de moment de l'acte de parole, celui-là même qui fonde la notion plus ou moins vaste de présent, manifestation spatiale (ce qui est "présent" autour du sujet vivant qu'est le locuteur) et à ce titre comparable au déictique ici. », J-P CONFAIS, *Temps, mode, aspect*, p. 124.

² Kim Suk-Deuk, « Le temps et l'aspect de la langue coréenne », in *Han-Pul yŏnku* (Etude du coréen et du français), p. 142.

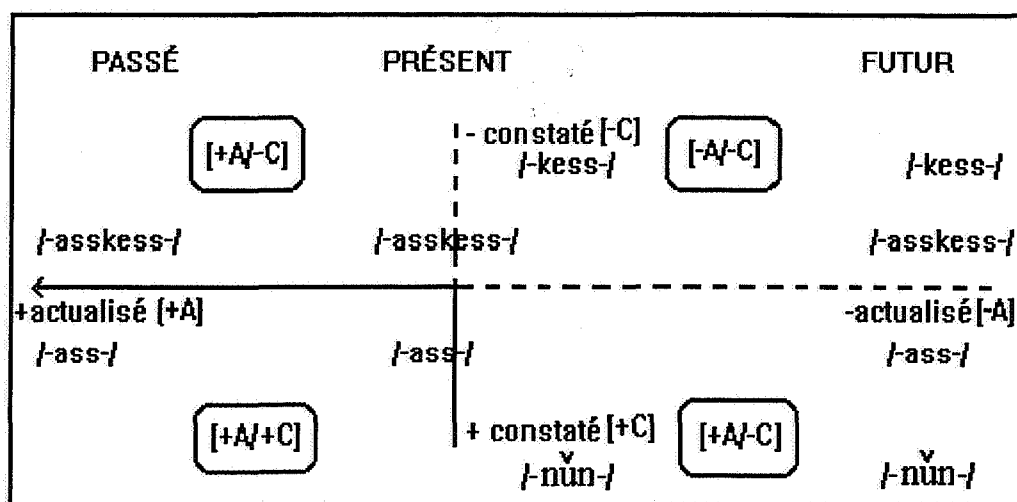
³ En coréen, il existe de nombreux auxiliaires d'aspect pour préciser les images de ce mouvement. Par exemple,

- état : (R -ko) *issta*.
- action en cours : (R -a/ŏ) *kata, ota*.
- action terminée : (R -a/ŏ, ko) *nata, pŏlita, nêta, malta, (R -ta, taka) malta*.
- résultat : (R -a/ŏ) *ŏpsêta, malta*.

1.1. Mise en cadre

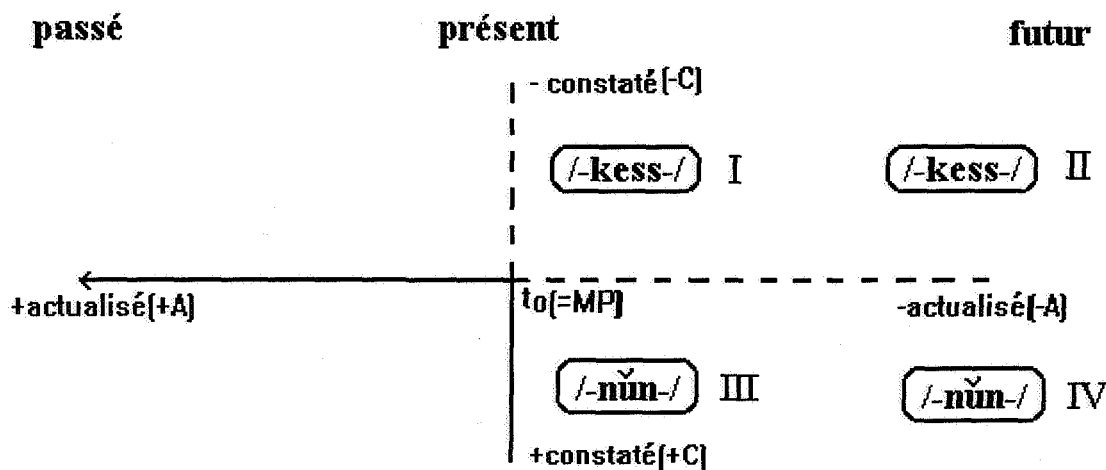
Nous avons déjà évoqué plusieurs fois les morphèmes concernant le futur. Dans cette section, nous ne parlerons que de deux de ces morphèmes : */-nũn-/* et */-kess-/*.

Pour commencer, nous présenterons leurs distributions sur le schéma, appuyé sur le temps-aspect et le mode. D'abord, nous reprendrons le schéma global des distributions des morphèmes de temps-aspect et de mode que nous avons déjà présenté :



Sur ce schéma, nous remarquons que les deux morphèmes, */-nũn-/* et */-kess-/* ne se placent qu'au delà de t_0 sur l'axe horizontal, à la différence des deux autres morphèmes, */-ass-/* et */-asskess-/*.

Voici, donc, un schéma qui ne montre que les deux premiers morphèmes auxquels nous nous intéressons :



[Figure] 28. Distribution des morphèmes de temps futur en coréen

Selon ce dessin proposé, nous serons amenés à répartir la représentation du temps futur (TF) en deux parties du point de vue morphologique comme ceci :

→ TF = [-A] + [-C] : /-kess-/

→ TF = [-A] + [+C] : /-nũn-/

Au-delà de t_0 , moment de parole, nous observons ainsi l'apparition des deux morphèmes : /-nũn-/ et /-kess-/, s'étendant du présent vers le futur. Ces morphèmes peuvent être employés pour indiquer non seulement ce qui va advenir tôt ou tard, mais aussi ce qui devra advenir dans une période assez lointaine. Autrement dit, la distance temporelle n'est pas en question dans la morphologie verbale du coréen.

Ainsi, nous sommes peu persuadés de pouvoir séparer l'un de l'autre ces deux morphèmes sur le plan temporel, bien que certains considèrent souvent le morphème, /-nũn-/, comme marqueur du présent et celui de /-kess-/, comme marqueur du futur. Il convient de soutenir leur valeur temporelle comme effet de sens possible dans la mise en discours.

Maintenant nous réfléchissons à la notion de temps futur dans le système coréen. Pour les quatre catégories possibles, nous donnons des exemples :

I.

ch'ölsuka hakkyoe jikŭm kakessta.

[tch'öl.shu.ga.hak.gyo.e.dzi.gŭm.ga.get.ta.]

(ch'ölsu va, peut-être, à l'école maintenant.)

[ga.get.ta.]

SV : RV+ T/M + term

T/M = **inf. de conjecture** ----> **présent**

term = suf.concl.décla.

RV= *ka* (=aller)

T/M = *kess* [*get*]

term = *ta*

-----> /*ka* + *kess* + *ta*/

II.

najung-e ttanim-ŭn puin-ch'ölŏm alŭmtap-ke tæ-kess-kunyo.

[na.dzung.e.ta.nim.ŭn.bu.in.tch'ö.rŏm.a.rŭm.dap.ge.dœ.get.gun.yo.]

[Elle sera aussi belle que vous.] (La Pluie d'été, p. 134.)

[dœ.get.gun.yo.]

SV = RV + TA/M + term.

TA/M = **futur/supposition**

term. = suf.concl.excla.

RV = *tæ* (=devenir)

TA/M = /*kess*/ [*get*]

term. = *kunyo*

-----> /*tæ* + *kess* + *kunyo*/

III.

tongsêng(1)ŭn(2) ch'angmun(3)ŭl(4) tat(5)nŭn(6)ta(7).

[dong.shêng.ŭn.tch'ang.mu.nŭl.dat.nŭn.da.]

[Mon frère referme la fenêtre.] (L'Empyrée, p.13.)

1 - nom(=frère)

2 - suf. nom.

3 - nom(=fenêtre)

4 - suf.acc.

5 - RV de '*tatta*'(=fermer)

6 - **suf.présent/progressif** /*nŭn*/

7 - suf.concl.décla.

IV.

*ch'õn ku-pêk-ku-sip-ku nyõn il wõl il-il-put'õ yulo-ka p'ũlangũ-õi
hwap'ê-ka tœ-n-ta.*

[tch'õn.gu.bêk.gu.ship.gu.nyõn.il.wõl.il.il.bu.t'õ.yu.ro.ga.p'ũ.rang.sũ.õi
hwa.p'ê.ga.dœn.da.]

[Le 1^{er} janvier 1999, l'euro deviendra la monnaie de la France.]

(« Euro », *Le nouvel Observateur*, p. 84.)

[dœ.n.da.]

SV : RV+ T + term

T = inf. de présent ---> futur

term = Suf.Concl.Décla.

RV= tœ (=devenir)

TA = *nũn [n]*

term = ta

----> /tœ + n + ta/

Comme nous le voyons ci-dessus, lès deux morphèmes, /-nũn-/ et /-kess-/, sont utilisés, en coréen, pour des événements à venir aussi bien que pour des événements du présent. Etant donné que le sujet d'analyse est le cas des événements à venir, nous excluons le présent dans le traitement de ces deux morphèmes.

D'après notre exposé, finalement quel critère existe-t-il dans l'emploi de ces deux morphèmes ? Pour chercher des réponses à cette question, il faut quitter le domaine temporel, de sorte que nous allons maintenant discuter la catégorisation sémantique des événements à venir en coréen.

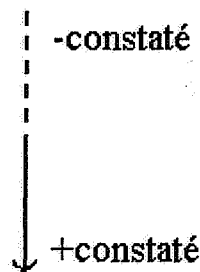
1.2. Catégorisation sémantique des événements à venir en coréen

Du point de vue morphologique, nous avons repéré deux types de forme de temps futur pour exprimer les événements à venir en coréen :

→ TF = [-A] + [-C] : /-kess-/

→ TF = [-A] + [+C] : /-nũn-/

Dès maintenant, nous aimerions exploiter ces deux éléments sur le plan modal. Pour aborder notre discussion, ne reprenons que l'axe vertical, marqué par le [+/-C] dans le schéma présenté ci-dessus :



[Figure] 29. Schéma d'opposition modale en coréen

Comme nous le voyons, nous avons un peu modifié le schéma, présenté dans le chapitre précédent, en y ajoutant une flèche dirigée du haut vers le bas. Rappelons notre suggestion: celle que la partie [-A/-C], sera caractérisée comme domaine virtuel, tandis que la partie [-A/+C], comme domaine actuel.

Nous nous apercevons, enfin, que l'opposition [+/-C] ne devrait pas être statique mais transitionnelle. Pour mieux éclairer cet aspect, concernant l'opposition des deux morphèmes, /-nũn-/ et /-kess-/, nous lancerons une idée telle que :

⇒ Il existerait un « mouvement psychique » au tour du schéma [+/-C], impliquant un « temps opératif »¹.

¹ Le terme de temps opératif est employé selon l'explication donnée par P. Dupont comme: « l'axe porteur de ces deux états événementiels », P. Dupont, *Éléments logico-sémantique pour une analyse du français*, p. 178.

Cette idée nous permettra de projeter cette opposition vers une dimension plus dynamique dans une opération de représentation à propos des événements à venir. En d'autres termes, nous introduirons deux types d'état événementiel pour distinguer le constaté et le non constaté au sein du non actualisé : l'état **virtuel** et l'état **actuel**. Récapitulons :

i) [- Actualisé / - Constaté] ---- [**virtuel**]

ii) [- Actualisé / + Constaté] ---- [**actuel**]

A partir de maintenant, nous appellerons le premier **futur virtuel** et le deuxième **futur actuel**.¹ Il y a d'autres composants, ou le contexte, qui précisent l'indication temporelle. Ce qui est commun entre les deux futurs, c'est qu'ils s'associent avec le non actualisé. Compte tenu de cela, nous allons exposer plus en détail les futurs virtuel et actuel.

1.2.1. « Futur virtuel »

1.2.1.1. Petite remarque concernant le morphème */-kess-/*

Au départ, nous avons pensé que le morphème */-kess-/* pouvait être considéré, tantôt comme marqueur de futur (toujours avec réticence !), tantôt comme marqueur de conjecture. Certains grammairiens préfèrent l'expliquer suivant la relation d'homonymie comme ceci² :

*/-kess-/*₁ - marqueur de temps futur

*/-kess-/*₂ - marqueur de conjecture

¹ Pour le moment, laissons de côté quelques discussions au sujet des termes présentés : Par exemple, le 'futur actuel' ne soulèverait-il pas la contradiction à l'intérieur de ce terme ? En nous consacrant à l'explication de chaque terme, nous essayerons de répondre à ce genre de question.

² Choi Hyön-Pê, *Ulimalpon* (= Notre grammaire), p. 359.

Néanmoins, l'hypothèse selon laquelle ce morphème posséderait à la fois la valeur de temps futur et celle de conjecture, serait envisageable pour notre travail. Car il nous semble que ces deux valeurs se relient l'une à l'autre d'une manière certaine.

Finalement, nous soutenons l'idée que la valeur temporelle du morphème /-kess-/ est dérivée de sa valeur modale, contrairement au temps futur du français. Il y a une tendance à dire que la valeur modale du futur en français est dérivée de sa valeur temporelle.

1.2.1.2. Le « futur virtuel »

Nous utiliserons le terme de futur virtuel au sens le plus large possible, pour renfermer d'autres effets de sens dérivés du terme « virtuel ». En d'autres termes, le futur virtuel désigne les événements à venir qui ne sont pas encore prêts à être actualisés indépendamment du locuteur. Car les événements sont encore en état potentiel, non pas encore en apparition dans le monde réel. Le futur virtuel s'attache au jugement subjectif du locuteur. Prenons des exemples.

najung-e ttanim-ŭn puin-ch'ŏlŏm alŭmtap-ke tæ-kess-kunyo.

[na.dzung.e.ta.nim.ŭn.bu.in.tch'ŏ.rŏm.a.rŭm.dap.ge.dæ.get.gun.yo.]

[Elle sera aussi belle que vous.] (La Pluie d'été, p. 134.)

Bien que le locuteur ait une certitude envers le fait à venir, celui-ci est fondé purement sur un jugement subjectif. Nous ne pouvons pas prouver que son jugement est objectivement valable.

- *ai-tŭl-ŭn ōmōni-ka malha-nŭn i sunkan-ŭl yōngwōnhi kiōkha-l kōs-ita.*

[a.i.dŭ.lŭn.ō.mō.ni.ga.mal.ha.nŭn.i.shun.gan.ŭl.yōng.wōn.hi.gi.ōk.hal.gō.shi.da.]

[Les enfants se souviendraient toute leur vie de cet instant quand la mère avait raconté.]
(*La Pluie d'été*, p. 50.)

- *kyōlkuk kŭ-ŭi salm-ŭn hwōlssin kyōnti-l manhan kōs-i tae-ōss-ŭ-lila.*
[kyōl.guk.gŭ.ŭi.shal.mŭn.hwōl.sin.kyōn.dil.man.han.gō.shi.dœ.ōt.sŭ.li.la.]

[Il semblerait donc que (...), la vie lui ait été finalement devenue plus tolérable.]
(*La Pluie d'été*, p. 147.)

Ici, la forme du futur virtuel marque la supposition envisagée par le locuteur (ou le narrateur) à partir d'un fait vécu. Naturellement, la supposition fait partie de la subjectivité. Notons aussi qu'une trace de doute se trouve le plus souvent dans la forme verbale de la proposition principale.¹

- *jukŭm-i ilōhke p'yōnanha-l su iss-ta-nŭn kōs-ŭl sangsang-to- mos-ha-lila.*

[dzu.gŭm.i.irōt.k'e.p'yōn.an.hal.su.it.ta.nŭn.gō.shŭl.sang.sang.do.mot.ha.li.la.]

[On n'imagine jamais que la mort puisse être indolore.]

(*L'Empyrée*, p. 57.)

Les exemples présentés ci-dessus manifestent, en commun, des faits non fondés de manière objective. Ce sont des « faits supposés ». Comme nous le voyons, les formes verbales sont construites par plusieurs morphèmes : /-kess-/, /-lŭl kōsita/ et /-lila/. Dans la première partie, nous avons proposé que ces trois formes s'emploient pour marquer le temps futur. Ici, nous les reconsidérons tous comme futur virtuel sans entrer trop dans le détail.

¹ Avec précaution, nous pouvons finalement envisager la « servitude grammaticale » du mode subjonctif dans certains emplois.

1.2.2. L'extension du futur virtuel

Dans la section précédente, nous avons envisagé le futur virtuel comme catégorie des événements à venir, liés à la subjectivité. Nous essayerons maintenant de voir certaines extensions du futur virtuel.

◆ Le futur intentionnel :

• *ömöni-nün apöji-kke sam nyön jön na-üi kyölhonsik-e ch'öüm-ülo ipüs-yöss-tön yangpok-ülo kalaip-hi-si-kess-ta-ko sengkakkhas-yöss-ta.*

[ö.mö.ni.nün.a.bö.dzi.ke.sam.nyön.dzön.na.üi.gyöl.hon.sik.e.tch'ö.üm.ü.lo.
ip.ü.shyöt.tön.yang.bok.ü.lo.ga.la.ip.hi.shi.get.ta.go.sheng.gak.ha.shyöt.ta.]

[Ma mère a pensé qu'on pourrait le revêtir du costume qu'il avait étrenné pour mon mariage trois ans avant.] (La Place, p. 14.)

• *wæsang-kaps-ül kap'-ü-si-la-ko ömöni-kke malssüm-dül-yö-la. kü-lösji anh-ü-myön tasi-nün mulkön-ül p'al-ji anh-kess-ta-ko.*

[wæ.shang.gap.sül.gap'.ü.shi.la.go.ö.mö.ni.ke.mal.süm.dül.ryö.la.gü.lö.tzi.
an.ü.myön.da.si.nün.mul.gön.ül.p'al.dzi.an.k'et.ta.go.]

[Dis à ta mère qu'elle tâche de me payer, sinon je ne la servirai plus.] (La Place, p. 43.)

• *sönsêng-nim-ün manil elünesüto-ka ttöna-ntamyön, jasin-i jan-eke kyesok kongpuha-l su iss-tolok ha-kess-ta-ko malha-n-ta.*

[sön.shêng.nim.ün.ma.nil.e.lü.ne.sü.to.ga.tö.nan.da.myön.dza.shin.i.dzan.e.
ge.gye.shok.gong.bu.hal.su.it.to.rok.ha.get.ta.go.mal.han.da.]

[L'instituteur dit que si Ernesto s'en va, il s'occupera de faire poursuivre ses études à Jeanne.] (La Pluie d'été, p. 104.)

◆ Le futur conjectural :

• *apöji-nün ömöni-wa ai-tül-loput'ö wanjönhi kolip-tæ iss-öss-ta. kyölkuk apöji-nün sinê-üi kkap'e-lül jönjönha-myö hünükkyö u-l kös-ita. sunjönhi honjasö ul-ki wihê ch'angko-lo sum-ül kös-ita.*

[a.bö.dzi.nün.ö.mö.ni.wa.a.i.dül.lo.bu.t'ö.wan.jön.hi.go.lip.dæ.it.söt.ta.
gyöl.guk.a.bö.dzi.nün.shi.nê.üi.ka.p'e.lül.dzön.dzön.ha.myö.hü.nü.kyö.ul.gö.shi.da.
shun.dzön.hi.hon.dza.sö.ul.gi.wi.hê.tch'ang.go.lo.sum.ül.gö.shi.da.]

[Le père s'isole de la mère et des enfants. Il **va pleurer** dans les cafés du centre-ville. Dans l'appentis aussi il va se réfugier pour pleurer.]

(*La Pluie d'été*, p. 88.)

La différence des formes verbales (**présent** en français et **futur conjectural** en coréen) s'explique par le fait que la 3^e personne en coréen empêche le plus souvent l'emploi d'une forme exprimant la certitude, d'où le choix de la forme exprimant la supposition. Si on traduit mot-à-mot,

en coréen : *kkap'elül jŏnjŏnhamyŏ ul kŏsita*

en français : [allant au café – pleurer – supposition]

• *ŏnjenka-nŭn ilŏn ili sŏngki-lila-konŭn yesang-ŭn hŏ-ssŏss-tanta.*

[ŏn.dzen.ga.nŭn.irŏn.il.i.shŏng.gi.li.la.go.nŭn.ye.shang.ŭn.hŏt.sŏt.tan.da.]

[Je me doutais bien qu'un jour ça arriverait.] (*La Pluie d'été*, p. 85.)

◆ Le futur de possibilité.

• *ach'im kongki-esŏ onŭl-ŭn nalssi-ka joh-ŭ-lila-ko hwaksinha-n-ta.*

[a.tch'im.gong.gi.e.shŏ.o.nŭl.ŭn.nal.si.ga.dzo.ŭ.li.la.go.hwak.shin.han.da.]

[A l'odeur du matin, on est sûr qu'il fera beau.] (*La Place*, p. 101.)

• *elŭnesŭt'o-kun, ije jane-nŭn hakkyo-enŭn tasi tolao-ji anh-kess-ji..?*

[e.rŭ.ne.shŭ.t'o.gun.i.dze.dza.ne.nŭn.hak.gyo.e.nŭn.da.shi.do.ra.o.dzi.an.k'e.tzi.]

[L'école, Monsieur Ernesto, vous n'y reviendrez plus...?]

(*La Pluie d'été*, p. 101.)

• *mwŏs-ttŏmune nŏ-ka kŭlŏhke tæ-kess-ŏyo?*

[mwŏt.tŏ.mun.e.nŏ.ga.gŭ.lŏt.k'e.dæ.get.sŏ.yo.]

[Pourquoi j'en serais un?]

(*La Pluie d'été*, p. 80.)



1.2.3. « Futur actuel »

Avant de commencer, nous aimerions clarifier les termes d'actualisé et d'actuel. L'emploi conjoint de « non-actualisé » et « actuel » dans cette section semblerait en effet contradictoire. Nous avons déjà envisagé le terme [+/- actualisé] sur le plan de [temps-aspect].

En revanche, le terme d'actuel est envisagé du point de vue temporel et du point de vue notionnel.¹ Si ce terme se définit comme « qui existe, se passe au moment où l'on parle », il relève du domaine temporel. Et sa définition comme « qui est en acte (et non en puissance, virtuel) » est plutôt notionnelle.²

Malgré cette remarque, si nous voulons utiliser le terme, « futur actuel », celui-ci risquerait de provoquer apparemment une contradiction, causée par les mots eux-mêmes : futur < ---- > actuel.

Pour l'éviter, nous signalons que l'actuel est ici considéré comme notion modale plutôt que temporelle, c'est-à-dire la transition d'un pôle à un autre sur l'axe d'état événementiel.

Compte tenu de cela, nous arrivons à définir le futur actuel comme « devant s'actualiser ». En d'autres termes, il est considéré comme une phase résultant de l'opération de pensée, ancrée vers le réel, par opposition au virtuel. C'est un fait objectivement fondé.

S'il n'advient pas effectivement comme il le souhaite, c'est un mensonge de la part du locuteur. Car ce dernier prend la responsabilité de son énoncé. Reprenons l'exemple déjà présenté :

¹ Touratier, *Le Système verbal français*, p. 108.

² *Le Petit Robert*, 1988, p. 22.

*ch'õn ku-pêk-ku-sip-ku nyõn il wõl il-il-put'õ yulo-ka p'ũlangsũ-õi
hwap'ê-ka tæ-n-ta.*

[*tch'õn.gu.bêk.gu.ship.gu.nyõn.il.wõl.il.il.bu.t'õ.yu.ro.ga.p'ũ.rang.sũ.õi
hwa.p'ê.ga.dœn.da.*]

[Le 1^{er} janvier 1999, l'euro deviendra la monnaie de la France.]

(« Euro », *Le Nouvel Observateur*, p. 84.)

Sans aucun doute, cet événement annoncé est un fait qui n'est pas encore actualisé mais son actualisation est considérée comme déjà activée. Par avance, ce fait gagne une certitude en en débarrassant, au maximum, l'élément hypothétique, contenu, par nature, dans l'avenir.

En fait, l'usage du futur actuel n'est pas un aspect seulement réservé au système coréen. Nous le découvrons dans une des valeurs de l'indicatif présent en français.

Pour le français, il s'agit d'un événement tôt ou tard réalisable. Dans cette situation, l'indicatif présent se substitue au futur proche (aller + infinitif) ou au futur catégorique selon le terme guillaumien.

A la différence du français, avant tout, la distance temporelle n'entre pas en ligne de compte en coréen. Le choix du futur actuel ne dépend que de la manière d'envisager l'événement chez le locuteur. De même, nous suggérons que les autres formes du futur ne pourraient pas lever complètement le doute ou l'incertitude, seul le futur actuel pourrait le faire. Pour cette raison, nous finirons par considérer le futur actuel comme « réel dans l'avenir ». ¹

¹ J-V Vernhes, « Réflexions sur le subjonctif et l'optatif », in *Connaissance hellénique* n° 80, p. 8.

1.3. En guise de conclusion

Jusqu'à maintenant, nous avons essayé d'analyser les manières d'exprimer les événements à venir du point de vue morphologique. Nous les avons distingués en deux catégories :

[-A/-C] vs [-A/+C]
futur virtuel vs futur actuel

Avant tout, il faudrait rappeler que l'événement à venir est une projection vers l'avenir, qui est représenté par un espace indéterminé. P. Fraisse explique l'idée d'avenir comme ceci :

« Nous construisons notre passé avec des souvenirs qui sont déterminés, tandis que nos perspectives d'avenir restent toujours indéterminées. (...) Certes, nous pouvons dater nos projets grâce à nos schèmes du temps, à des constructions logiques, mais sur le plan vécu, il n'y a guère que projection du désir ou de la crainte»¹

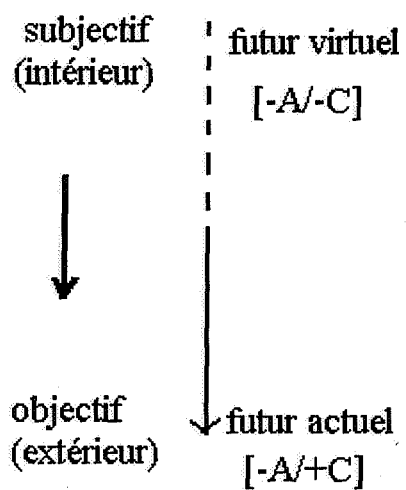
Si nous suivons cette idée d'avenir, les expressions d'événement à venir ne peuvent pas s'échapper du domaine subjectif. Pour parler de manière plus exacte, le locuteur exprime son sentiment vis-à-vis d'un événement virtuel et non actuel, réalisé à l'intérieur de son système de pensée.

Il faudra attendre que l'idée virtuelle d'événement soit effectivement concrétisée pour sortir du domaine subjectif. Nous nous trouverons donc dans un domaine objectif, où cette idée pourrait se réaliser.

Alors, nous reprendrons le paramètre [Intérieur-Extérieur], mentionné déjà à la fin de la deuxième partie. Nous trouvons que ce paramètre expliquerait mieux le « mouvement dynamique interne », autrement dit le **cinétisme** selon le terme guillaumien, dans l'opposition entre les futurs virtuel et actuel.

¹ P. Fraisse, *Psychologie du temps*, p. 181-182.

Pour terminer, résumons ce que nous venons de dire au moyen d'un schéma :



[Figure]30. Opposition de futurs virtuel et actuel

2. Le cas du français

Le statut du temps futur a déjà été un objet de polémique tant parmi les linguistes français que parmi les linguistes coréens. Est-il un temps ou un mode ? Citons les exposés sur ce point :

D'une part, à propos du futur,
« la sémantique du futur, de son côté, a pu conduire à le considérer comme un mode. Ainsi, dans sa querelle célèbre avec L. Clédat, H. Yvon assimile le futur à un mode 'suppositif', s'opposant à l'indicatif et au subjonctif. »¹

D'autre part, quant au conditionnel,
il « a longtemps été considéré comme un mode (...). Les linguistes s'accordent aujourd'hui pour le ranger parmi les temps de l'indicatif, comme un futur particulier, (...). »²

Il est probable que ce type de polémique provient de la nature d'incertitude, inhérente au futur lui-même.

En français, les événements à venir sont exprimés par, au moins, trois formes verbales : *l'indicatif futur, le conditionnel et le subjonctif*. Pour le dernier cas, nous sélectionnerons certains de ses emplois comme le souhait, le doute, la possibilité, la volonté, ou l'ordre qui sont liés à l'avenir, d'après leur sémantème lexical.

Par exemple, dans la phrase, *Je souhaite qu'il vienne*, c'est l'idée de souhait qui bloque le jugement de vérité envers son contenu. Comme nous l'avons déjà mentionné dans un des chapitres de la deuxième partie, - consacré au cas de subjonctif-, R. Martin énonce que le morphème 'que', en français, a pour « fonction de suspendre la valeur de vérité de la proposition qu'il introduit (...). »³

¹ R. Martin, *Pour Une Logique du sens*, p. 140.

² Grévisse, *Le Bon usage*, p. 1259.

³ R. Martin, *Pour Une Logique du sens*, p. 119.

Il nous semble cependant que ce morphème n'est qu'un simple marqueur formel pour suspendre le fait de la réalité objective.

En fait, le contenu sémantique du verbe d'attitude propositionnelle que nous trouvons dans la phrase principale (*souhaiter*) provoque une telle suspension en exprimant le sentiment ressenti par le locuteur à l'égard du fait. Parce que cette idée de souhait n'est que « la création mentale de l'image virtuelle d'un événement ».¹

En ce qui concerne le coréen, ce type d'expressions est, d'une manière générale, marqué plus ou moins par le morphème, /-kess-/ dont nous avons traité, quelle que soit la proposition, indépendante ou subordonnée. Pour cette raison, nous voulons traiter le mode subjonctif à côté des autres formes dans le système verbal français.

2.1. Catégorisation sémantique des événements à venir en français

2.1.1. Point de départ

Commençons par catégoriser les événements à venir, en adoptant un terme capable de les englober le plus largement possible. Nous proposerons la catégorie des actualisables pour renfermer les événements à venir, en formulant leur définition de la manière suivante :

Un événement est considéré comme actualisable, s'il n'est pas encore « effectivement » réalisé au moment de parole.

¹ J-V Vernhes, « Réflexions sur le subjonctif et l'optatif », dans *Connaissance hellénique* n° 80, p. 9.

Suivant cette formule, du point de vue morphologique, les événements actualisables sont exprimés, en principe, par trois formes verbales : le futur catégorique, le conditionnel et le subjonctif :

- ce qui est possible d'être actualisé ou conçu dans le désir du locuteur;
- ce qui sera actualisé à un moment postérieur à celui de parole;
- ce qui est prêt à être actualisé, si ses conditions sont, au préalable, satisfaites.

En commun, ces trois formes sont caractérisées comme représentantes de la catégorie des actualisables. A la différence du coréen,¹ nous établissons, de manière plus nette, une tripartition : **actualisé**, **actualisation en cours** et **actualisable**.

En prenant le présent comme point de référence, nous avons effectué la répartition en deux parties. Voici ce schéma représenté sous forme d'axe :



[Figure] 31. Schéma d'Actualisé-Actualisable

Cette figuration schématique n'est pas calquée sur le temps physique. D'une manière générale, ce temps physique est caractérisé comme mesurable et il dirige de la gauche vers la droite, ayant pour nature l'irréversibilité. Au moyen du schéma d'actualisé-actualisable, nous avons essayé de représenter les états d'événements en relation avec le locuteur, qui est l'observateur.

La relation d'ordre s'oriente de l'actualisable vers l'actualisé dans la formation d'un procès, en présupposant que tout ce qui est actualisé a passé une phase d'actualisable.

¹ En ce qui concerne le coréen, nous avons évité d'employer l'actualisable à la place de non-actualisé. Car il n'est pas possible, selon nous, d'établir clairement la distinction entre l'actualisation en cours et l'actualisable sur le plan formel.

En réalité, l'expression linguistique, qui est le résultat d'une opération de pensée, cacherait, derrière elle, son mouvement. Actualisé veut dire que l'événement s'est réalisé, de sorte qu'il peut être gardé, de façon déterminée et unique, dans notre mémoire.

En revanche, quand il s'agit de l'actualisable, la question est plus délicate. Parce que l'événement actualisable n'aboutit pas nécessairement à sa réalisation. Il se peut que cet événement actualisable soit la pure manifestation d'une volonté ou d'un désir. Ou bien, il est anticipé à partir de l'analyse d'une situation plus objective.

Le terme d'actualisable a été proposé sans tenir compte de ces manières d'envisager les événements à venir. Pour le moment, nous les mettons tous dans une seule et même catégorie, nommée l'actualisable. Maintenant, nous allons essayer de prendre ce terme en considération de manière plus précise, en recourant à certains sens d'actualisable.

2.1.2. Les sens de la catégorie des actualisables

2.1.2.1. L'incertitude

Avant tout, il nous semble que la notion d'incertitude est liée au caractère indéterminé de l'avenir. Nous considérerons la notion d'incertitude en deux dimensions.

D'une part, l'incertitude est un sentiment négatif,¹ éprouvé par le locuteur envers un événement, mais d'une façon plutôt objective. Tant que

¹ Nous avons employé le terme de négatif sans aucun rapport avec la valeur de jugement (positive vs négative). Simplement, pour nous, le sentiment négatif est considéré comme non subjectif.

l'événement n'est pas encore advenu, un tel sentiment est inévitable, autrement dit il est inhérent à sa nature. R. Martin l'a déjà affirmé:

« Par nature, l'avenir échappe à la certitude. Lieu des conjectures, des projections hypothétiques à partir de l'expérience acquise, il est indissolublement lié au possible. »¹

Nous ne sommes en mesure que de supposer son avènement par notre expérience temporelle, allant du passé vers le futur sur l'axe de temps. Dans cette perspective absolue, il importe peu de déterminer le degré d'incertitude. Il suffit d'admettre qu'un ensemble d'actualisables appartient à un domaine incertain.

D'autre part, l'incertitude est fondée sur la subjectivité, c'est-à-dire le point de vue que le locuteur prendra vis-à-vis d'un événement. Suivant la croyance du locuteur, ce dernier peut évaluer le degré de probabilité à propos de sa réussite.

Cette perspective relève du côté modal plutôt que temporel, même si les deux perspectives sont difficilement séparables - puisqu'elle est inhérente au futur jusqu'à un certain point, comme nous l'avons mentionné ci-dessus.

A partir du sens d'incertitude, nous obtiendrons deux manières d'exprimer l'événement à venir dans la morphologie temporelle du français. Soit le fait est considéré comme non actualisé au moment de parole mais en attente d'être actualisé après ce moment. Soit le fait est supposé actualisable, c'est-à-dire ayant une certaine potentialité, si les conditions de son actualisation sont satisfaisantes.

¹ R. Martin, *Langages*, n° 64, p. 12.

C'est la distinction entre le futur et le conditionnel. Nous les considérerons, pour le moment, comme porteurs des « faits envisagés et non réels ». En conséquence, le locuteur ne peut pas fournir la valeur de vérité de son propre énoncé au moment de parole, même s'il croit fortement à son actualisation.

D'après l'idée que l'incertitude porte sur la subjectivité, proche du modal, nous ne trouvons pas d'inconvénient à y ajouter le cas du subjonctif. Pour celui-ci, il détient la postériorité aussi bien que l'incertitude de façon indirecte, autrement dit dérivées de l'attitude propositionnelle que le locuteur tient à exprimer.

En admettant le subjonctif dans la catégorie des actualisables, nous avons ainsi mis en évidence l'idée que la postériorité serait un sens inhérent pour certains emplois du subjonctif. Comme nous l'avons mentionné, ceux-ci pourront manifester l'image virtuelle d'un événement (sans aucun doute, non réalisé !), représentée par notre pensée.

2.1.2.2. Schéma [potentiel - actuel]

Dans son étude sur le temps, P. Dupont propose le schéma de [potentiel-actuel], représenté par l'axe de temps, en illustrant par des exemples au conditionnel et au futur. Il nous paraît intéressant de le reprendre, en souhaitant que ce schéma nous permettra de séparer le conditionnel et le futur catégorique, réservés, en commun, aux événements à venir.

Commençons par exposer son idée sur ce problème avec les exemples suivants :

(ex1) Jean vendra sa maison

(ex1') Jean vendrait sa maison.

D'abord, nous classerons ces exemples dans la catégorie des actualisables, parce qu'ils ne sont pas effectivement actualisés. Ainsi, l'entité-événement [vendre la maison] ne se trouve pas dans le monde réel.

En dehors de ce point commun, ces deux événements sont sensiblement opposés. Dans l'emploi du futur catégorique, le locuteur manifeste la certitude envers la réalisation de l'événement. Même s'il n'est pas encore actualisé au moment de parole, le locuteur prend donc en charge son énoncé.

Par contre, au conditionnel, l'événement est accompagné par les conditions de sa réalisation de manière explicite ou implicite. Dans ce cas, le locuteur est en recule par rapport à son énoncé, en l'assumant partiellement. P. Dupont donne son explication à ce propos :

« Le futur propose un événement déterminé par les paramètres présents. Le conditionnel, au contraire, n'assure pas le passage au concret; ce passage étant soumis à un « stimulus » éventuel explicité après le 'si' qui le pose en condition. »¹

Pour le conditionnel, le passage au concret n'est pas sûr au moment de parole, d'autant plus que ce moment de parole perd sa propre fonction de référence temporelle. En fait, la frontière est difficilement tracée entre ce qui est actualisable et ce qui n'est pas encore actualisé.

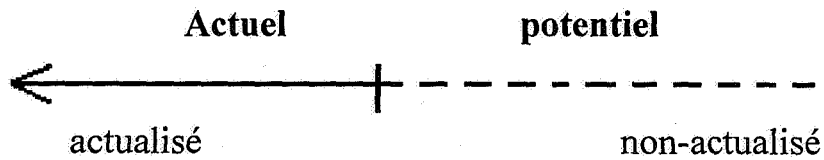
Par conséquent, ne vaut-il pas mieux proposer l'opposition de l'actualisé au non-actualisé, plutôt que celle de l'actualisé à l'actualisable ? Le non-actualisé occupera de la même façon la partie virtuelle sur l'axe.²

¹ P. Dupont, *Eléments logico-sémantiques pour une analyse du français*, p. 177.

² Nous avons essayé d'établir ce type d'opposition, en nous référant à l'idée de G. Guillaume à propos du conditionnel dont nous avons traité dans la deuxième partie. Nous présentons le schéma proposé par ce linguiste :



Pour le moment, nous dessinerons le schéma [potentiel-actuel] sur la ligne horizontale, calquée sur l'axe de temps. Nous le remettrons en question plus loin. Voici un schéma [potentiel-actuel] :



[Figure] 32. Schéma de Potentiel-Actuel

Naturellement, lorsque nous avons proposé, au départ, le terme d'actualisable, nous avons cru que ce terme pourrait davantage marquer le modal, impliqué dans les événements « à venir ». Dès maintenant, nous pouvons remplacer la catégorie des actualisables par la catégorie non-actualisé.

2.1.2.3. Supposé vs posé

Pour terminer, nous envisagerons un autre paramètre possible entre le futur, le conditionnel et le subjonctif : **supposé** vs **posé**. Nous avons déjà traité ces termes-là dans le chapitre précédant concernant l'analyse du coréen. Rappelons leurs définitions déjà présentées :

- Le **fait posé** est celui qui est constaté, donc ne restant plus à l'intérieur du locuteur. Le terme 'posé' est utilisé au sens que le locuteur prend la responsabilité de son énoncé.
- le **fait supposé** concerne ce qui est construit par la pensée du locuteur et n'est pas encore réellement constaté.

Nous signalons que cette opposition n'est pas très éloignée du schéma [potentiel-actuel] que nous avons précédemment exposé. Malgré cela, nous avons décidé de l'examiner, car l'opposition [supposé-posé] semble plus flexible

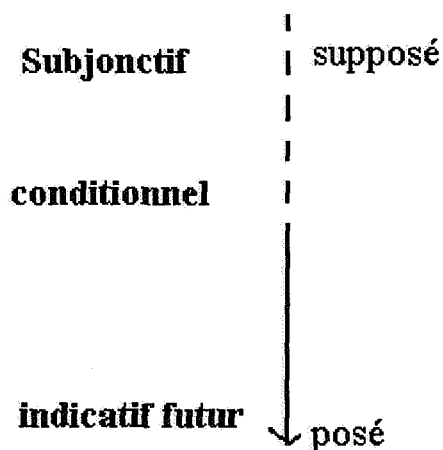
que celle de [potentiel-actuel] pour admettre le subjonctif à côté de l'indicatif futur et du conditionnel.

A notre avis, le posé peut être, sans contrainte, employé comme synonyme de l'actuel, c'est-à-dire, qui est « en apparition dans le monde du locuteur » selon la définition de P. Dupont¹. C'est le cas de l'indicatif futur.

En revanche, nous voulons traiter le terme de supposé au sens le plus large, afin d'admettre à la fois le conditionnel et une partie des emplois du subjonctif en question.

Le supposé est attaché principalement au domaine virtuel, marqué par le caractère subjectif. De même, nous pouvons relativiser leur chance d'actualisation. Soit un événement conçu d'une telle façon demeure, par nature, virtuel. Soit il est dans un état potentiel c'est-à-dire « en tension ».

Pour le premier, nous avons une partie du subjonctif, alors que le conditionnel fait partie du deuxième. Dessinons un schéma pour présenter une telle opposition modale² :



[Figure] 33. Schéma de Supposé-Posé

¹ P. Dupont, *Éléments logico-sémantiques pour une analyse du français*, p. 178.

² Ce schéma peut évoquer le schéma « modal », - le processus d'image-temps, construit par G. Guillaume et présenté de façon simplifiée. (voir la figure 5, chapitre IV.)

En nous appuyant sur ce schéma, nous avons voulu modifier les positions du subjonctif, du conditionnel, et de l'indicatif futur, selon notre paramètre [supposé-posé], porteur de l'état des événements conçus par notre système de pensée. Notamment, nous arrivons à séparer l'indicatif futur du conditionnel et à mettre certains emplois du subjonctif avec ces deux formes dans une même catégorie de non-actualisé.

2.2. Récapitulation

Malgré nos efforts, nous ressentons notre incapacité à éclairer les formes verbales liées au temps futur. Cela ne provient-il pas de la complexité des catégories de mode, d'aspect et de temps ? Ne faudrait-il pas considérer ces catégories verbales comme croisées entre le mode, le temps et l'aspect ?

Nous prêtons attention à ce que G. Guillaume signale sur ce sujet :

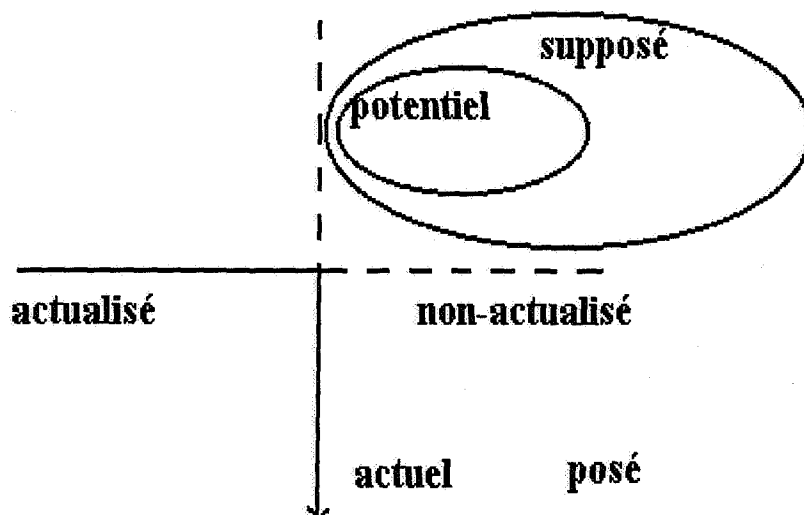
« l'aspect, le mode, le temps représentent une seule et même chose considérée en des moments différents de sa propre caractérisation. »¹

En tenant compte de cela, résumons ce que nous venons de proposer :

[NON-ACTUALISÉS] <----- ([ACTUALISABLES])
----> [Postériorité] + [Incertitude] + α^2

¹ G. Guillaume, *Temps et verbe*, p. 11.

² Pour nous, le symbole α marque une variable modale de subjectivité.



[Figure] 34. Schéma synthétique des paramètres envisagés pour le français

Au départ, nous avons pensé que l'axe de temps pourrait s'appliquer à l'introduction des autres paramètres en question. Parce que le temporel et le modal sont si étroitement liés que nous les considérons comme deux faces différentes, ce qui n'est pas loin du point de vue de G. Guillaume, cité ci-dessus.

Néanmoins, en nous appuyant sur la figure à propos de l'image-temps, nous avons proposé deux lignes, horizontale et verticale, nommées temps et mode, pour situer les formes verbales destinées à exprimer des événements à venir : l'indicatif futur, le conditionnel et le subjonctif. De même, nous avons voulu montrer le rapport entre les deux termes sensiblement différents, potentiel et supposé. Pour nous, le supposé est considéré comme terme plus large que le potentiel.

3. De l'analyse comparative à une synthèse

Jusqu'à maintenant, nous nous sommes efforcés d'envisager respectivement les catégorisations sémantiques des expressions d'événements à venir pour le coréen et le français. Comme nous l'avons mentionné, la méthode de comparaison nous conduit d'abord à analyser successivement les deux systèmes linguistiques et à faire une synthèse en examinant les résultats de notre analyse. Il ne nous reste qu'à lancer la seconde épreuve, celle de la synthèse.

3.1. Rappel de l'idée de départ

Naturellement, bien que nous ayons déjà présenté notre idée de départ¹ dans la première partie, en nous acheminant vers la fin de notre recherche, il ne sera pas inutile de la rappeler. Il faut reconnaître qu'au début, elle n'était pas assez clairement présentée, - même si nous avions en tête quelques idées directrices -, pour que nous puissions débiter notre recherche.

Par plusieurs étapes de réflexion, nous avons l'intention de démontrer une idée générale, formulée sous forme de syllogisme comme suit :

⇒ La structure linguistique (ou grammaticale) se construit différemment selon les langues.

Or, il existe des manières différentes de percevoir et catégoriser les choses parmi les communautés linguistiques.

Donc, chaque langue possède son propre système pour représenter une chose identique.

¹ Dès le départ, nous avons voulu éviter l'emploi du mot *hypothèse*. A sa place, nous préférons celui d'*idée de départ*. Car notre recherche n'est pas la construction d'une théorie, à travers des résultats définitifs, obtenus par des analyses. Ce n'est qu'une tentative d'appliquer à d'autres langues une idée déjà bien reconnue.

Il s'ensuit que nous pourrions découvrir le point commun, dans la mesure où notre réflexion s'incline vers le niveau notionnel, au-delà des différences de structure grammaticale entre les langues. Il va de soi que celles-ci se placent au niveau formel d'où viennent les particularités linguistiques.

En prenant comme thème principal les expressions d'événements à venir, nous avons essayé de développer cette idée, en suggérant que la différence de manières pour catégoriser les événements à venir correspondrait certainement à la manière différente de voir la notion de temps, en particulier celle de temps futur.

Malgré une telle différence, nous voulons en dégager un mécanisme sémantique commun, plausible pour ces deux langues. Passons maintenant à la dernière étape de la recherche.

3.2. Tentative de synthèse

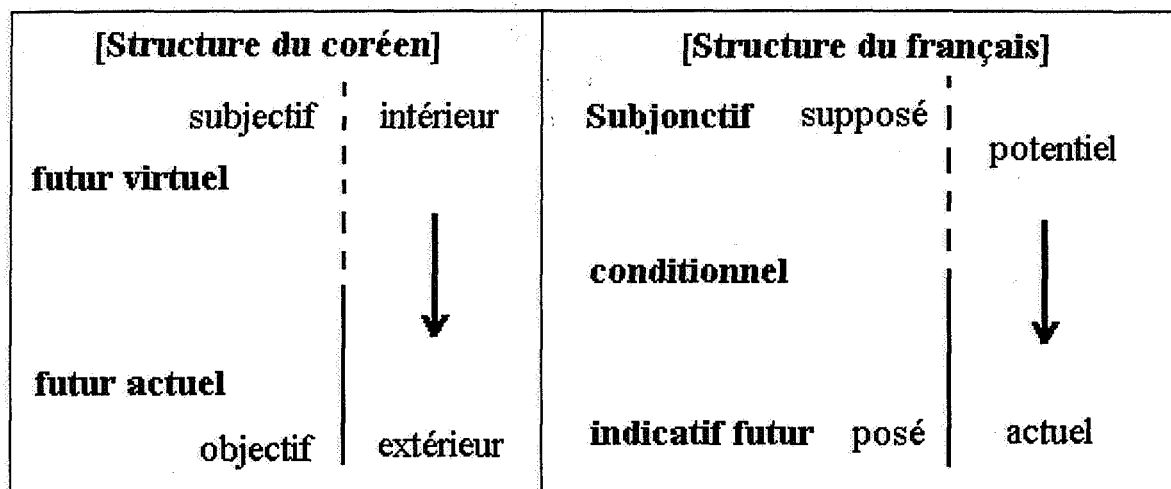
Jusqu'à maintenant, nous avons préparé un terrain de comparaison entre le français et le coréen, pour aboutir à rassembler les deux systèmes autour d'un mécanisme sémantique commun, malgré leur différence linguistique. A travers notre travail, nous réussissons à saisir une certaine similitude au-delà des représentations formelles de temps.

Pour en arriver là, nous avons rejeté l'idée que telle ou telle forme d'expression n'existe pas dans une des deux langues en question. Nous avons donc fini par trouver une certaine ressemblance dans la constitution des paramètres, quoique leur désignation soit légèrement modifiée en raison de la différence des systèmes grammaticaux dans ces langues.

Alors, il va de soi qu'une telle trace de similitude devrait être impliquée sur le plan conceptuel (ou dans la structure profonde, selon le terme de Chomsky).

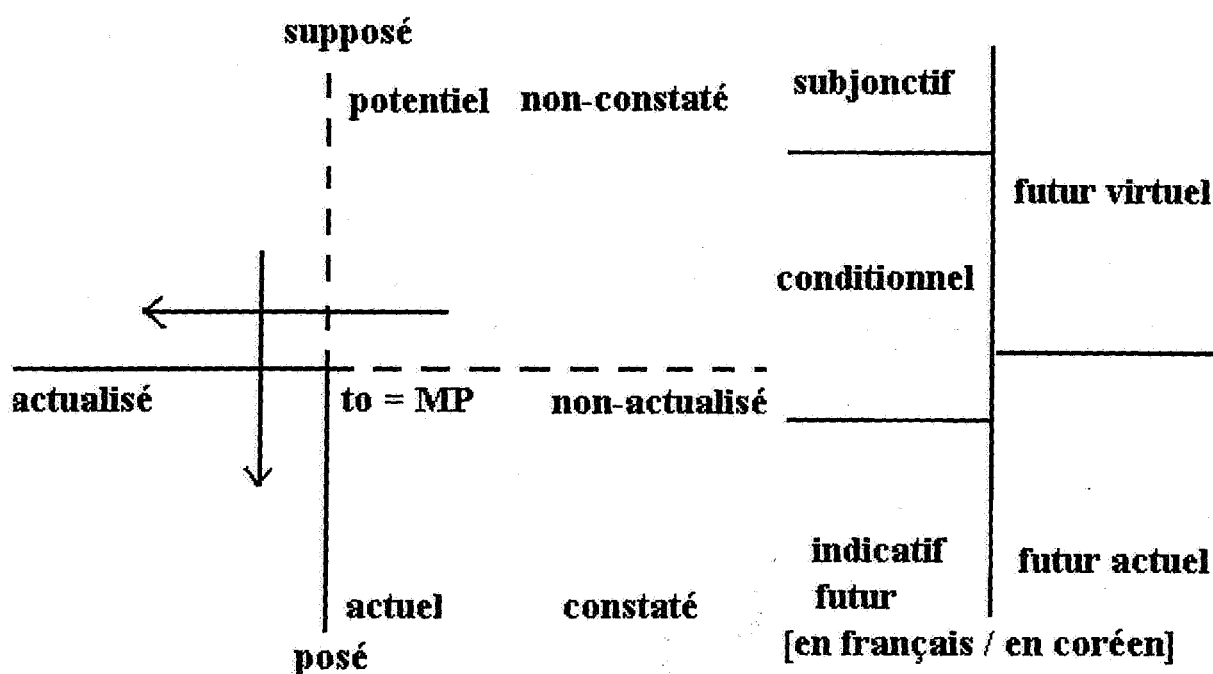
Si nous faisons la comparaison entre les deux langues, fondée sur nos analyses effectuées dans les deux premiers chapitres, nous obtenons un résultat plutôt positif. Nous sommes à peu près persuadés de pouvoir acquérir une structure sémantique commune à partir de nos schémas présentés ci-dessus.

Reprenons d'abord les schémas que nous avons proposés pour les deux systèmes coréen et français :



[Figure] 35. Comparaison des schémas coréen et français à propos du temps futur

A la lumière de ces deux schémas, nous essayons de reconstituer les deux systèmes en une seule structure sémantique, liée au temps futur, pour mieux montrer la similitude que ces deux systèmes révèlent à travers la figure présentée ci-dessus. Voici une reconstitution du schéma :



[Figure] 36. Synthèse des structures française et coréenne

Comme nous l'observons, cette figure nous permet de rassembler, sous forme d'axes, tous les éléments développés jusqu'ici. Nous en tirerons une différence de « découpage sémantique » des formes verbales marquant le temps futur :

En français :

SUBJONCTIF < CONDITIONNEL < INDICATIF FUTUR

En coréen :

FUTUR VIRTUEL < FUTUR ACTUEL

Malgré leurs différences apparentes, nous sommes enfin conduits à découvrir un mécanisme explicatif commun sur le plan conceptuel, pour relier l'une à l'autre les deux structures grammaticales. Cette reconstitution schématique est, en quelque sorte, une synthèse qui résumera notre analyse comparative entre le français et le coréen au sujet des événements à venir.

Nous en concluons que notre recherche aboutit à prouver l'idée que nous avons conçue au départ. En d'autres termes, les différences de structure grammaticale entre les langues proviennent de manières différentes de conceptualiser les choses et de les catégoriser.

Pour terminer notre travail, nous aimerions lancer, de nouveau, une petite réflexion. Nous avons dit que le système temporel coréen est construit de manière plus simple que celui du français, ce qui vient d'être prouvé. Il est possible d'imaginer que les temps verbaux occupent, apparemment, une place secondaire dans la grammaire coréenne.

Une question simple nous vient à l'esprit. Pour quelles raisons arrivons-nous à une telle conclusion presque imprudente ? Maintenant, nous allons chercher à réfléchir à cette question pour trouver les raisons pour lesquelles le temps verbal est moins articulé en coréen qu'en français.

3.3. Avant la mise en conclusion : des arguments pour justifier le système temporel coréen

Avant de terminer définitivement notre travail, nous développerons des arguments pour répondre à la question que nous avons posée dans la section précédente. Faisant cela, nous aurons l'occasion de défendre la particularité du système verbal coréen. Nous avons déjà mentionné que les indications temporelles paraissent moins précises en coréen qu'en français.

Morphologiquement, en coréen, il existe moins de noms pour préciser la relation logique de temps qu'en français : *passé simple, imparfait, futur antérieur, futur simple, etc.* Un tel constat est-il le résultat d'une défaillance

purement grammaticale ? Ou bien mérite-t-il une autre explication pour justifier une sorte de « pauvreté grammaticale » du temps dans cette langue ?

Avant tout, nous devrions éviter de juger, sans précaution, que telle ou telle langue serait supérieure à une autre, puisqu'une langue possède des éléments grammaticaux qu'une autre n'a pas. Cela nous paraît trop superficiel.

Il faudrait trouver d'autres moyens explicatifs à partir du système linguistique lui-même. En même temps, il y aurait certainement des facteurs extralinguistiques qui devraient jouer un rôle considérable dans cette représentation linguistique particulière.

En guise de réponses à la question que nous avons posée ci-dessus, nous sommes obligés d'exposer ce qui paraît éloigné de notre sujet de recherche. Quoi qu'il en soit, nous risquons d'exposer des éléments explicatifs envisageables. C'est-à-dire que nous pensons :

⇒ que le mot ou la phrase n'est pas conçu comme idée abstraite mais comme chose concrète en coréen ;

⇒ que la construction du mot ou de la phrase est une interaction dynamique avec la réalité référentielle.

Pour développer ces idées, nous analyserons deux éléments grammaticaux, spécifiques de cette langue :

- les « **classificateurs** » pour le syntagme nominal ;
- la concordance grammaticale des « **rapports interpersonnels** » pour le syntagme verbal.

3.3.1. Manières d'Identifier des objets et des événements

Dans cette section, nous exposerons brièvement le système des articles en français, en particulier les articles *indéfini* et *défini* et le système des classificateurs en coréen. Bien que les deux systèmes ne jouent pas une même fonction syntaxique, nous suggérons qu'ils participent en commun à la réalisation concrète d'une idée conçue par le système de pensée.

C'est pourquoi nous considérons les articles et les classificateurs comme moyen d'actualisation dans la construction de la phrase, comme nous l'avons déjà mentionné au début de la première partie.

3.3.1.1. En français : les articles

Examinons la distinction de l'usage des articles indéfini et défini dans cette langue :

« un chien : un quelconque et je ne sais pas lequel;

le chien : celui qui est désigné par le contexte ou l'environnement, le seul censé présent dans l'univers restreint du discours des locuteurs. Il peut s'agir aussi de l'espèce « chien », entité abstraite opposée alors à d'autres entités abstraites. »¹

A côté de ces articles, nous trouvons aussi l'usage des noms sans article :

chien : un concept possédant un ensemble de propriétés de 'chien'.²

¹ P. Dupont, *Eléments logico-sémantiques pour une analyse du français*, p. 34.

² ex :

le chien du berger = {le} + {chien} + {de} + {le} + {berger}

le chien de (ø) berger = {le} + {chien} + {de} + {ø} + {berger}

Ces exemples sont basés sur l'exposé de P. Dupont, dans *Eléments logico-sémantiques pour une analyse du français*, p. 84.

Dans le discours, les prédéterminants, *un* ou *le*, jouent le rôle d'actualisation du concept d'objet. C'est une opération d'identification d'un objet à une réalité quelconque. Un nom sans article n'est pas capable de désigner directement un objet, faisant partie du domaine lexical. Evidemment, les valeurs de chaque article sont trop complexes pour que nous les développons ici.

3.3.1.2. En coréen : les classificateurs

D'une manière générale, les **classificateurs**, plus exactement **classificateurs catégoriels**, sont des mots spécifiques qui désignent la catégorie à laquelle l'être ou l'objet en question appartient, lorsque celui-ci doit être quantifié d'une façon précise ou approximative.¹ Ils sont considérés comme *noms dépendants*, toujours suivis d'une quantification (tout simplement, les *numéraux* en coréen).

Chaque espèce peut s'associer à un classificateur, mais le cas inverse n'est pas toujours vrai. Parce qu'un classificateur peut accepter d'autres espèces par la dérivation sémantique.

Par exemple, certains traits communs entre les espèces favorisent le partage d'un même classificateur, indiquant une catégorie quelconque. L'emploi des classificateurs est très vaste, allant des êtres vivants jusqu'aux objets concrets, en passant par les actions.

Avant de développer les classificateurs, il faut signaler que le système coréen ne possède pas la catégorie de **genre**. Il y a des préfixes pour distinguer

¹ Il existe aussi des **unités de mesure** comme un mètre ou un litre en français, que nous ne développerons pas en détail.

les sexes masculin et féminin.¹ Pour préciser le sexe, nous ajoutons à la forme neutre le préfixe ‘yǒ’ (=femme) ou ‘nam’ (=homme) à propos des êtres humains² :

<i>haksêng</i>	----->	<i>yǒ-haksêng / nam-haksêng</i>
[hak.shêng.]		[yǒ.hak.shêng. / nam.hak.shêng.]
l'étudiant		l'étudiante / l'étudiant
<i>sǒnsêng</i>	----->	<i>yǒ-sǒnsêng / nam-sǒnsêng</i>
[sǒnshêng.]		[yǒ.sǒn.shêng. / nam.sǒn.shêng.]
le professeur		la professeur / le professeur

Maintenant, nous allons illustrer les classificateurs par quelques exemples. Prenons d'abord les classificateurs réservés aux êtres vivants (+/- humains) :

i) Pour désigner l'homme (au sens générique) :

forme neutre forme honorifique

<i>salam/myǒng/in</i>	<i>pun</i>
[sha.ram./myǒng/in]	[bun]

ex) *haksêng(1) tu(2) myǒng(3)* [deux étudiants]
[hak.shêng.du.myǒng.]

- 1 - substantif (=étudiant)
- 2 - numéral
- 3 - classificateur neutre(= personne)

ex) *sǒnsêng(1)nim(2) tu(3) pun(4)* [deux professeurs]
[shǒn.shêng.nim.du.bun.]

- 1 - substantif (=professeur)
- 2 - appellatif du respect
- 3 - numéral
- 4 - classificateur honorifique (=personne)

¹ Notons simplement que cette petite remarque peut aussi servir de preuve pour démontrer l'idée que le mot ou la phrase n'est pas conçu comme idée abstraite mais comme chose concrète en coréen.

² Quand il s'agit des animaux, nous pouvons les distinguer au moyen des ‘am’(=femelle) et ‘sus’ (=mâle).

ii) Pour désigner l'animal :

mali/tu (=tête de l'animal)
[ma.ri/du]

ex) *so(1) tasos(2) mali(3)* [cinq vaches]
[so.da.shot.ma.ri.]

- 1 - substantif (=vache)
- 2 - numéral
- 3 - classificateur

iii) Pour désigner la plante

- *kǔlu* (pour l'arbre) :
[kǔ.ru]

ex) *namu(1) han(2) kǔlu(3)* [un arbre]
[na.mu.han.gǔ.ru.]

- 1 - substantif (=arbre)
- 2 - numéral
- 3 - classificateur

- *songi* (pour la fleur) :
[song.i]

ex) *kkoch'(1) se(2) songi(3)* [trois fleurs]
[kot.she.song.i.]

- 1 - substantif (=fleur)
- 2 - numéral
- 3 - classificateur

- *p'oki* (pour l'herbe) :
[p'o.gi.]

ex) *p'ul(1) han(2) p'oki(3)* [une herbe]
[p'ul.han.p'o.gi.]

- 1 - substantif (=herbe)
- 2 - numéral
- 3 - classificateur

En ce qui concerne les objets, il n'est pas facile d'accorder des critères pour mettre un objet quelconque dans une catégorie, possédant un classificateur spécifique, du fait que les classificateurs catégoriels sont très nombreux en coréen. Néanmoins, nous exposerons quelques classificateurs spécifiques selon

la forme, l'utilisation, etc. L'ordre du syntagme nominal est « Nom + Num + Classif »¹ :

sinmun han jang [une feuille de journal]
[shin.mun.han.dzang.]

pap tu sapal [deux bols de riz]
[bap.du.sha.bal.]

yõnp'il tasõs jalu [cinq crayons] / *ch'ong han jalu* [un fusil]
[yõn.p'il.da.shõt.dza.ru.] [tch'ong.han.dza.ru.]

jõnhwa han t'ong [un coup de fil] / *p'yõnji tu t'ong* [deux lettres]
[dzõn.hwa.han.t'ong.] [p'yõn.dzi.du.t'ong.]

jatongch'a yõsõs tê [six voitures]
[dza.dong.tch'a.yõ.shõt.dê.]

Il y a aussi un classificateur « neutre » utilisable pour presque tous les objets inanimés : 'kê'

ex) *sakwa han kê* [une pomme]
[sha.gwa.han.gê.]

yõnp'il tasõs kê [cinq crayons]
[yõn.p'il.da.shõt.gê.]

jatongch'a yõsõs kê [six voitures]
[dza.dong.tch'a.yõ.shõt.gê.]

Pour conclure, nous essayerons de comparer les systèmes de quantification en coréen et en français. D'abord, nous nous rendons compte que les classificateurs nous permettent de quantifier les noms de façon plus concrète. Plus précisément, un tel type de quantification apporte au nom une détermination concrète et supplémentaire relative à l'univers référentiel des objets. Il ne s'agit pas d'une sorte d'abstraction des objets. En revanche, des notions comme singulier ou pluriel, en français, sont plutôt abstraites.

¹ Num. = numéral / Classif. = classificateur.

*L'ordre des syntagmes peut aussi être « Num+Classif +Nom », en ajoutant le cas génitif (=ÿi) au classificateur : *han jangÿi sinmun* <--- *sinmun han jang* [une feuille de journal]

En coréen : **Nom + Num + Classif (ou Num + Classif + Nom)**

En français : **Quantificateur (indéfini/défini/num) + Nom(s)**¹

Pour mieux comprendre la formation des mots coréens, nous aimerions citer un extrait qui explique les mots chinois.

« Le mot, en chinois, est bien autre chose qu'un signe servant à noter un concept. Il ne correspond pas à une notion dont on tient à fixer, de façon aussi définie que possible, le degré d'abstraction et de généralité. Il évoque, en faisant d'abord apparaître la plus active d'entre elles, un complexe indéfini d'images particulières. »²

Le coréen comme le chinois ne possède pas de système d'articles. Outre ce point commun, du fait que cette langue a une forte affinité sémantique avec le chinois dans l'histoire linguistique, le passage cité ci-dessus peut facilement être appliqué au cas du coréen.

3.3.2. Concordance grammaticale des rapports interpersonnels

3.3.2.1. Explication

Pour aborder la question de la **concordance grammaticale des rapports interpersonnels**, nous réfléchissons à l'acte de communication. D'une manière générale, le système de la langue est un ensemble de règles qui servent à mettre en forme nos idées et à les faire transmettre.

Nous devons donc bien respecter ces règles pour que nos idées soient bien comprises. Par exemple, en français, la concordance grammaticale selon la personne, le nombre, le temps, etc., participe à la construction d'une phrase

¹ Nom(s) : un livre --- deux livres

² M. Granet, *La Pensée chinoise*, p. 37. Passage souligné par nous-mêmes.

cohérente. Nous imaginons qu'elle permettrait de minimiser l'« effort » de son interprétation, puisqu'il y a une cohésion sémantique entre les composants d'une phrase.

Pourtant, nous pouvons suggérer une autre fonction dans l'acte de communiquer. C'est de valoriser les relations interpersonnelles, autrement dit la position du locuteur vis-à-vis de son interlocuteur.

Dans une société hiérarchisée comme la Corée¹, la fonction de marquage de la position sociale entre les interlocuteurs serait plus importante que la fonction de transmission des idées.

En français, il existe peu de formes grammaticales pour marquer la relation de position hiérarchique entre interlocuteurs,² de sorte que les Français emploient le plus souvent des formes plutôt lexicalisées, comme les tournures de politesse, ou des manières plus implicites. Voici des exemples :

Pouvez-vous me passer du sel, s'il vous plaît ?

Tu peux me donner un petit coup de main, si tu es libre ?

*Il fait chaud ici.*³

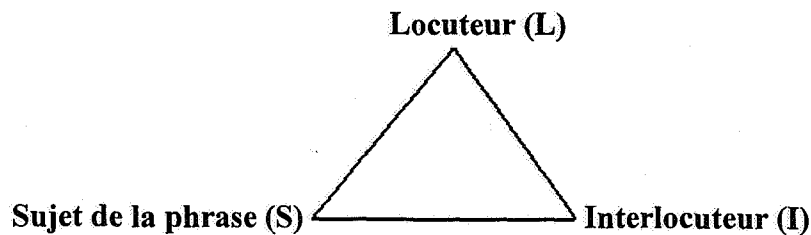
Il en va autrement pour le coréen. Alors que ce dernier ne connaît pas de concordance grammaticale selon la personne, le nombre, le temps, etc., il possède une concordance grammaticale des rapports interpersonnels très développée.

¹ « Les hommes ne l'emportent en noblesse sur les autres êtres que dans la mesure où, possédant un rang dans la société, ils sont dignes de collaborer au maintien de l'ordre social, fondement et modèle de l'ordre universel. Seuls se distinguent de la foule des êtres le Chef, le Sage, l'Honnête homme. », M. Granet, *Ibid.*, p. 280. Cependant, dans la société coréenne actuelle, c'est l'âge qui est un des plus importants critères pour déterminer la position hiérarchique des interlocuteurs.

² Le plus courant, c'est le cas du tutoiement ou du vouvoiement.

³ Dans certaines situations de conversation, c'est une « requête camouflée », pour dire 'voudrais-tu ouvrir la fenêtre ?'. Cette explication se réfère à C. Kebrat-Orecchioni, *L'Implicite*, p. 75.

Dans la première partie, nous avons déjà mentionné que ce type de concordance sera effectué selon la personne (y compris aux objets appartenant à cette personne) à qui nous adressons la parole et selon la personne dont nous parlons :



[Figure] 37. Rapport de Locuteur-Interlocuteur-Sujet de la phrase en coréen

Ainsi, nous appelons concordance grammaticale des rapports interpersonnels « les accords grammaticaux entre les composants de la phrase selon les positions hiérarchiques entre le *locuteur* et l'*interlocuteur*, d'une part et entre le *locuteur*, le *sujet de la phrase* et l'*interlocuteur*, d'autre part ».¹

A côté des morphèmes grammaticaux désignant ce rapport triangulaire, nous établissons un système de conjugaison, qui est significatif pour souligner le rapport social entre le locuteur et l'interlocuteur. Il existe trois grands types de position :

- position **inférieure** du locuteur vis-à-vis de son interlocuteur ;
- position **égale** du locuteur vis-à-vis de son interlocuteur ;
- position **supérieure** du locuteur vis-à-vis de son interlocuteur.

De même, nous avons déjà traité le choix du lexique dépendant de ce rapport interpersonnel.

¹ Le sujet de la phrase indique la « fonction syntaxique de sujet » dans une phrase.

3.3.2.2. Analyse des exemples

Maintenant, nous allons prendre des exemples. D'abord, nous avons un exemple dans lequel le locuteur et le sujet de la phrase sont une même personne :

Ex) *je ai(1)ê têhê sŏnsêng-nim-kke(2) tŭli-l malssŭm(3)-i issŏsŏ ilŏhke ch'ajaw-ass-ŭpnita(4). talŭmi anila elŭnesŭto-ka tŏ isang hakkyo-e kako sip'ŏha-ji anhnŭnta-nŭn kŏ-ye(5).*

[dze.a.i.ê.dê.hê.shŏn.shêng.nim.ke.dŭ.lil.mal.sŭm.i.it.sŏ.shŏ.i.lŏt.k'e.
ch'a.dza.wat.sŭm.ni.da.da.lŭm.i.a.ni.la.e.rŭ.ne.shŭ.t'o.ga.dŏ.i.shang.hak.gyo.e.ga.go.
shi.p'ŏ.ha.dzi.an.nŭn.da.nŭn.gŏ.ye.yo.]

[On est venu pour vous avertir que notre fils Ernesto, il veut plus retourner à l'école.] (*La Pluie d'été*, p. 60.)

(1) *je* (= mon) + *ai* (= enfant)

----> adj. possessif + nom

(2) *sŏnsêng* (= instituteur) + *nim* + *kke* (= à)

----> nom + suf.honorifique + cas dat.¹

(3) *tŭli-l malssŭm* (= quelque chose à dire) :

en coréen, le verbe '*malssŭm-tŭli-ta*' (= dire) est une forme honorifique du verbe '*mal-ha-ta*', forme neutre.

(4) *ch'ajaw-ass-ŭpnita*, (5) *kŏ-ye* : les terminaisons verbales honorifiques

Si nous observons plus attentivement cet exemple, nous pouvons repérer deux manières d'exprimer le rapport interpersonnel que nous avons décrit dans la première partie, en traitant des infixes verbaux :

i) soit en s'abaissant, de sorte que le locuteur peut manifester indirectement le respect vis-à-vis de son interlocuteur :

ex) *je ai(1)* (= notre fils)

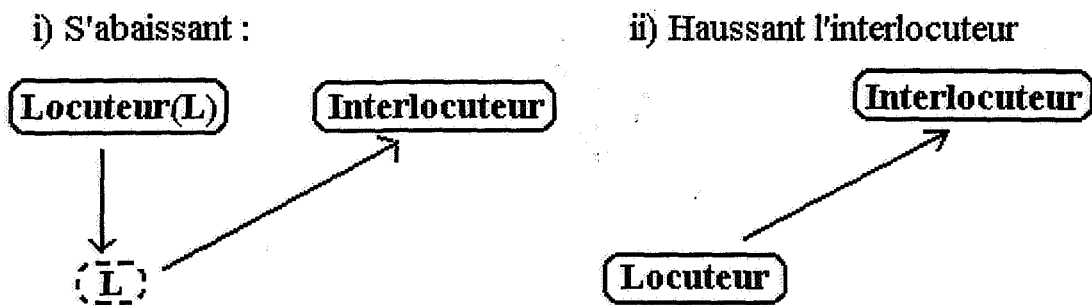
¹ Pour le cas datif, il y a deux formes :

neutre - *eke* / honorifique : - *kke*

ii) soit en haussant l'interlocuteur :

ex) *sönsêng-nim-kke(2)*, *tŭli-l malssŭm(3)*, *ch'ajaw-ass-ŭpnita(4)*,
anhnŭnta-nŭn kŏ-yeyo(5).

Pour mieux comprendre ce rapport interpersonnel, nous évoquons que l'infixe verbal de modestie appartient à la première (c'est-à-dire la manière de s'abaisser), tandis que celui d'honorifique, à la deuxième (c'est-à-dire la manière de hausser l'interlocuteur). Nous essayerons de schématiser ces deux manières de montrer les rapports interpersonnels¹ :



[Figure] 38. Rapport interpersonnel en coréen

Passons à un autre exemple dans lequel le sujet de la phrase n'est pas un participant de la conversation :

Ex) *sönsêng-nim-kkesŏnŭn(1) kip'i sêngkak-hê po-ass-tako ha-si-öss-tanta(2)*.

[shŏn.shêng.nim.ke.shŏ.nŭn.gi.p'i.shêng.gak.hê.bo.at.ta.go. ha.shi.öt.tan.da.]

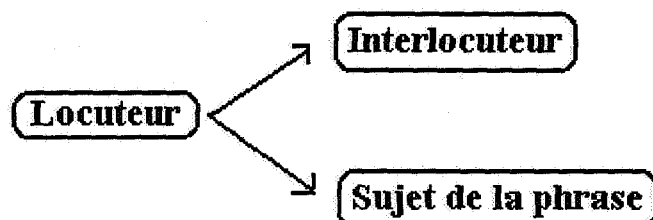
[Il dit qu'il a réfléchi...] (*La Pluie d'été*, p. 89.)

(1) *sönsêng* (= instituteur) + *nim* + *kkesŏnŭn*
 ----> nom + suf.honorifique + cas nom.

(2) *ha* + *si* + *öss* + *tanta*
 ----> RV + inf. honorifique + passé + term.

¹ D'une manière générale, le morphème monophonémique /p/ marque la modestie et celui de /s/ marque l'honorifique.

Ici, l'infixe honorifique dépend du sujet de la phrase. En revanche, la terminaison verbale, *tanta*, est une forme qui signifie que le locuteur se place dans une position supérieure à celle de son interlocuteur. Voici le schéma qui marque la relation entre le locuteur, le sujet de la phrase et l'interlocuteur :



[Figure] 39. Rapport du locuteur avec le sujet de la phrase et avec l'interlocuteur

A travers ces exemples, nous avons cherché à souligner, en partie, l'importance de la concordance grammaticale des rapports interpersonnels au détriment du système temporel en coréen. Il nous semble que ce type de concordance grammaticale serait beaucoup plus réel. Car celui-ci ne s'opère pas sur le plan conceptuel mais dans la vie langagière concrète où les interlocuteurs interagissent dynamiquement l'un avec l'autre.

3.4. Conclusion

Bien que ces deux systèmes soient, en apparence, loin de notre sujet de recherche, en particulier le classificateur, attaché au syntagme nominal, nous avons exposé deux systèmes particulièrement intéressants en coréen, les classificateurs et le système de conjugaison des rapports interpersonnels.

Suivant les arguments déployés, il est prouvé, dans une certaine mesure, que la construction linguistique s'appuie sur une vision du monde concrète plutôt qu'abstraite. Il nous semble que cette vision concrète exige davantage une interaction entre le représentant et le représenté, ou tout simplement entre l'observateur et l'objet observé dans son environnement.

En faisant cela, nous avons essayé de rechercher la raison pour laquelle les temps verbaux, en coréen, sont grammaticalement moins riches, placés dans une importance secondaire. Nous reconnaissons qu'il ne suffit pas d'exposer ces deux systèmes pour comprendre cet aspect grammatical.

Pourtant, il est évident que le système grammatical lié au rapport interpersonnel prend une plus grande importance dans la structure verbale par rapport aux informations de temps. En d'autres termes, les Coréens se préoccupent de manifester la position sociale entre les participants plutôt que de déterminer la temporalité du procès. Une telle particularité consolidera l'idée que le système linguistique est le reflet d'une culture.

Dès le but de la recherche, nous avons affirmé l'importance de la culture dans le système linguistique. Finalement, cette conclusion nous amène non seulement à soutenir l'idée de départ et à ouvrir la réflexion plus approfondie vers le rapport entre la langue et la culture (ou la pensée).